

Remplir votre rapport de conformité sur l'accessibilité

Vous devez remplir les champs obligatoires de chaque page avant de pouvoir passer à la page suivante. Les champs obligatoires sont suivis d'un astérisque (*).

Commencez par sauvegarder le formulaire dans votre ordinateur, puis ouvrez-le avec la dernière version d'Adobe Reader. Vous pouvez le sauvegarder à tout moment et y revenir plus tard. Avant de l'envoyer, vous pouvez le distribuer dans votre organisme pour obtenir des commentaires.

Pour remplir le rapport de conformité sur l'accessibilité, vous aurez besoin des renseignements suivants :

- Nom légal de l'organisme
- Numéro d'entreprise (NE9) à neuf chiffres. Il s'agit du numéro que l'Agence du revenu du Canada utilise pour identifier votre organisme. Vous le trouverez sur vos déclarations de taxes fédérales et provinciales. Si votre organisme n'a pas de numéro d'entreprise (NE9), contactez-nous pour recevoir un identificateur LAPHO en remplacement.
- Catégorie d'organisme (FPO/ALO, Organisation du secteur public désigné, Entreprise ou organisme sans but lucratif)

Remarque: Si vous sélectionnez la mauvaise catégorie d'organisme, vous verrez des questions qui ne vous concernent pas. Vous devrez rectifier la catégorie et entrer de nouveau vos données pour réussir à envoyer votre rapport.

- Nombre d'employés dans votre organisme en Ontario
- Nom et coordonnées de votre certificateur (p. ex. un administrateur ou un cadre dirigeant qui a l'autorisation légale de dire que le rapport est complet et exact)

Remplir le formulaire pour 20 organismes à la fois

Vous pouvez remplir un seul formulaire pour déposer un rapport portant sur 20 organismes. Pour ce faire, vous devez avoir les renseignements suivants sur chaque organisme:

- Dénomination sociale
- Numéro d'entreprise (NE9) ou identificateur LAPHO
- Nombre d'employés en Ontario
- Adresse

Les renseignements suivants doivent être les mêmes pour chaque organisme :

- Catégorie d'organisme
- Répartition du nombre d'employés (p. ex. 20-49, 50+)
- Certificateur
- Réponses à toutes les questions sur la conformité en matière d'accessibilité

Si ce n'est pas le cas, vous devrez remplir un formulaire distinct pour chaque organisme.

Remarque : Les utilisateurs de technologies d'assistance devraient dresser une liste de boutons pour obtenir une liste de liens sur le formulaire.

Commencez votre rapport

Marche à suivre pour remplir le formulaire:

1. Téléchargez et sauvegardez le formulaire

- Téléchargez et sauvegardez le formulaire dans votre ordinateur
- Ouvrez le formulaire avec la dernière version d'Adobe Reader

2. Entrez les renseignements concernant votre organisme

- Entrez les renseignements concernant votre organisme, puis sélectionnez **Suivant**

3. Comprenez vos obligations

- Si vous avez besoin de renseignements au sujet des exigences à respecter, sélectionnez le lien au site Web qui se trouve à la partie B: **Comprendre vos obligations en matière d'accessibilité**. Vous serez dirigé vers notre site Web où vous pouvez voir vos obligations.

4. Authentifiez les renseignements

- Remplissez la partie des renseignements sur le certificateur
- Le certificateur doit :
 - s'assurer que tous les renseignements inscrits sur le formulaire sont complets et exacts
 - cocher la case pour indiquer que votre organisme lui a autorisé à attester
 - entrer la date d'attestation en sélectionnant la flèche pour ouvrir le calendrier
- Entrez les coordonnées de la personne-ressource principale de votre organisme, c'est-à-dire, de la personne à contacter en cas d'avoir besoin des renseignements supplémentaires. Il peut s'agir du certificateur ou d'une autre personne.

5. Répondez aux questions

- les questions figurant sur le formulaire s'appuient sur les obligations visant votre :
 - catégorie d'organisme
 - répartition du nombre d'employés
- Sélectionnez **Oui** (si vous vous conformez) ou **Non** (si vous ne vous conformez pas) pour chaque question. Vous pouvez ajouter des commentaires dans la boîte à commentaires qui se trouve au-dessous de chaque question.
- Chaque question du rapport contient des liens vers :
 - l'article du règlement qui se rapporte à la question
 - des ressources utiles qui vous permettent de comprendre les exigences et de vous y conformer
- Quand vous aurez répondu à toutes les questions, sélectionnez **Sauvegarder le formulaire** en bas de la page avant de sélectionnez **Suivant**.
- Passez en revue le sommaire du rapport de conformité sur l'accessibilité.

6. Envoyez votre rapport

- Vous pouvez sauvegarder le formulaire à tout moment en sélectionnant le bouton **Sauvegarder le formulaire**. Lorsque vous êtes prêt à l'envoyer, sélectionnez le bouton **Sauvegarder et soumettre**. On vous demandera de sauvegarder d'abord le formulaire dans votre ordinateur. Le formulaire sera ensuite envoyé.
- Attendez de recevoir une confirmation avec un numéro qui indique que votre rapport a été soumis ou qu'un problème est survenu.
- Dès la réception du rapport, un courriel sera envoyé au certificateur et à la personne-ressource principale, comportant :
 - un numéro de confirmation
 - une copie accessible en PDF de votre rapport

Si vous n'avez pas reçu de numéro de confirmation après avoir envoyé le formulaire ou si vous avez des questions, veuillez communiquer avec l'InfoCentre de la LAPHO (ServiceOntario):

Téléphone sans frais : 1-866-515-2025

ATS sans frais : 1-800-268-7095

Téléphone : 416-849-8276

ATS : 416-325-3408

Formats alternatifs

Si vous avez besoin du rapport de conformité sur l'accessibilité dans un format alternatif, veuillez envoyer un courriel à accessibility@ontario.ca.



Ministère des Services aux aînés et
de l'Accessibilité

Rapport de conformité sur l'accessibilité de 2023

Instructions

Tous les renseignements fournis sont assujettis à la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*.

Si vous êtes une organisation du secteur public qui compte au moins 20 employés et qui n'est pas une organisation désignée du secteur public aux termes du [Règl. de l'Ont. 191/11 : Normes d'accessibilité intégrées](#), vous devez vous conformer à ce règlement comme organisation privée ou organisation sans but lucratif et remplir le rapport de conformité sur l'accessibilité approprié. Si vous êtes une organisation du secteur public qui compte moins de 20 employés et qui n'est pas une organisation désignée du secteur public aux termes du [Règl. de l'Ont. 191/11 : Normes d'accessibilité intégrées](#), vous devez vous conformer à ce règlement comme petite entreprise ou organisation sans but lucratif, et vous êtes dispensé de l'obligation de déposer des rapports.

Il est obligatoire de fournir les renseignements lorsque les champs sont suivis d'un astérisque (*).

A. Information sur l'organisme

Catégorie d'organisme *	Répartition du nombre d'employés *	Année de déclaration
Entreprise ou organisme sans but lucratif	20 à 49 employés	2023

Détails de l'entreprise

Dénomination sociale de l'organisme *	Nombre d'employés en Ontario * Aide
SPI Santé Sécurité Inc. SPI Health and Safety Inc.	27

Numéro d'entreprise (NE9) * [Aide](#) Cochez cette case si vous avez reçu un identificateur LAPHO
106137482 de la Ministère des Services aux aînés et de l'Accessibilité

Cochez si le nom commercial est le même que la dénomination sociale

Nom commercial de l'organisme

SPI Santé Sécurité Inc. SPI Health and Safety Inc.

Secteur qui décrit le mieux la principale activité commerciale de votre organisme * [Aide](#)

44-45 - Commerce de détail

Sous-secteur (si possible)

455 - Détailants de marchandises diverses

Groupe industriel (si possible)

4492 - Détailants d'appareils électroniques et ménagers

Adresse de correspondance

Adresse permettant de transmettre la correspondance à la personne responsable de coordonner les activités de conformité de l'organisme pour la LAPHO.

Pays *

Les champs ci-dessous changeront en fonction de votre sélection

Canada

É.-U.

International

Type d'adresse *

Adresse de rue Adresse de rue desservie par itinéraire Autre

Numéro d'unité	Numéro de rue *	Nom de rue *
	60	Gaston-Dumoulin
Type de rue Rue	Point cardinal	Ville * Blainville
Province * QC (Québec)		
Code postal (p. ex. A1A 1A1) * J7C 0A3		

Adresse commerciale

Adresse permettant de transmettre la correspondance à l'administrateur/au cadre dirigeant de l'entreprise, qui est responsable de la conformité de l'organisme pour la LAPHO.)

Cochez si l'adresse commerciale est la même que l'adresse de correspondance

Pays *

Les champs ci-dessous changeront en fonction de votre sélection

Canada É.-U. International

Type d'adresse *

Adresse de rue Adresse de rue desservie par itinéraire Autre

Numéro d'unité	Numéro de rue *	Nom de rue *
	60	Gaston-Dumoulin
Type de rue Rue	Point cardinal	Ville * Blainville
Province * QC (Québec)		

Code postal (p. ex. A1A 1A1) *

J7C 0A3



Catégorie d'organisme **Entreprise ou organisme sans but lucratif**

Répartition du nombre d'employés **20 à 49**

Dénomination sociale de l'organisme qui fait la déclaration **SPI Santé Sécurité Inc. SPI Health and Safety Inc.**

Numéro d'entreprise de l'organisme qui fait la déclaration (NE9) **106137482**

Il est obligatoire de fournir les renseignements lorsque les champs sont suivis d'un astérisque (*).

B. Comprendre vos obligations en matière d'accessibilité

Avant de commencer à remplir votre rapport, vous pouvez obtenir de l'information sur vos obligations en matière d'accessibilité à ontario.ca/accessibilite

D'autres exigences en matière d'accessibilité s'appliquent si vous êtes :

- [une municipalité](#)
- [un établissement d'enseignement \(par exemple, commission scolaire, collège, université ou école\)](#)
- [un producteur de matériel pédagogique \(par exemple, des manuels scolaires\)](#)
- [un conseil de bibliothèque](#)

C. Attestation concernant le rapport de conformité sur l'accessibilité

L'article 15 de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* exige que les rapports sur l'accessibilité englobent une déclaration attestant que tous les renseignements exigés ont été fournis et qu'ils sont exacts. Ces rapports doivent être signés par une personne qui a le pouvoir de lier l'organisme/les organismes.

Remarque : Est coupable d'une infraction à la Loi toute personne qui fournit des renseignements faux ou trompeurs dans un rapport accessibilité aux termes de la LAPHO.

Le certificateur peut désigner une personne-ressource principale pour permettre au ministère des Services aux aînés et de l'Accessibilité de communiquer avec l'organisme. Sinon, le certificateur sera le représentant de l'organisme.

Certificateur : Une personne qui peut lier légalement l'organisme/les organismes.

Personne-ressource principale : La personne qui représentera le principal point de contact en ce qui concerne les problèmes d'accessibilité.

Attestation

J'atteste que tous les renseignements sont exacts et que j'ai le pouvoir de lier l'organisation *

Date d'attestation (aaaa-mm-jj) * **2023-10-16**

Renseignements sur le certificateur

Nom de famille *

De Bonville

Prénom *

Vanessa

Titre du poste *
chef des ressources humaines

Numéro de téléphone d'affaires *
450-420-2012

Numéro de poste téléphonique
4092

Cliquez ici
si ATS

Adresse courriel *

vanessa.debonville@spi.com

Autre numéro de téléphone

Numéro de poste
téléphonique

Numéro de télecopieur

Personne-ressource principale de l'organisme/des organismes

Cochez si la personne-ressource principale est la même que le certificateur

Nom de famille *

De Bonville

Prénom *

Vanessa

Titre du poste * chef des ressources humaines	Numéro de téléphone d'affaires * 450-420-2012	Numéro de poste téléphonique 4092	<input type="checkbox"/> Cliquez ici si ATS
Adresse courriel *	Autre numéro de téléphone	Numéro de poste téléphonique	Numéro de télécopieur

D. Questions sur le rapport de conformité sur l'accessibilité

Instructions

Veuillez répondre à chacune des questions suivantes sur la conformité. Utilisez la boîte de commentaires si vous désirez préciser une réponse.

Si vous avez besoin d'aide au sujet d'une question en particulier, cliquez sur les liens aide et une nouvelle fenêtre du navigateur s'ouvrira. Utilisez le lien à gauche pour consulter la réglementation de la LAPHO et le lien à droite pour consulter les ressources d'information pertinentes sur l'accessibilité.

Les services à la clientèle

1. Votre organisation offre-t-elle aux personnes suivantes de la formation au sujet de la fourniture de biens, de services ou d'installations aux personnes handicapées? *

Oui Non

- Personnel et bénévoles
- Personnes qui participent à l'élaboration de politiques en matière d'accessibilité
- Personnes qui fournissent des biens, des services ou des installations au nom de l'organisation

(Si oui, veuillez répondre à une question supplémentaire)

[Lire le Règl. de l'Ont. 191/11, par. 80.49 : Formation](#)

[Apprenez-en davantage sur les exigences à respecter pour la question 1](#)

1.a. La formation comprend-elle tout ce qui suit : *

Oui Non

- un examen des objets de la LAPHO?
- un examen des objets des normes pour les services à la clientèle?
- façon d'interagir et de communiquer avec les personnes ayant divers types de handicaps?
- façon d'interagir avec les personnes handicapées qui utilisent un appareil ou accessoire fonctionnel ou qui ont besoin d'un chien-guide ou autre animal d'assistance ou d'une personne de soutien?
- façon de se servir des appareils ou dispositifs qui se trouvent dans les lieux du fournisseur ou que ce dernier fournit autrement et qui pourraient faciliter la fourniture de biens, de services ou d'installations à une personne handicapée?
- ce qu'il faut faire si une personne ayant un type particulier de handicap a de la difficulté à avoir accès aux biens, aux services ou aux installations du fournisseur?

[Lire le Règl. de l'Ont 191/11, par. 80.49 : Formation](#)

[Apprenez-en davantage sur les exigences à respecter pour la question 1.a](#)

Commentaires
au sujet de la
question 1.a

2. En cas de perturbation temporaire des biens, services ou installations dont les personnes handicapées se servent, votre organisation avise-t-elle le public de la perturbation? *

(Si oui, veuillez répondre à une question supplémentaire)

[Lire le Règl. de l'Ont. 191/11, par. 80.48 \(1\) : Avis de perturbation temporaire](#)

Oui Non

[Apprenez-en davantage sur les exigences à respecter pour la question 2](#)

2.a. L'avis de perturbation indique-t-il tout ce qui suit? : *

- La raison de la perturbation?
- Sa durée prévue?
- Une description des installations ou services de remplacement qui sont disponibles, le cas échéant?

[Lire le Règl. de l'Ont. 191/11, par. 80.48 \(2\) : Avis de perturbation temporaire](#)

[Apprenez-en davantage sur les exigences à respecter pour la question 2.a](#)

Commentaires
au sujet de la
question 2.a

3. Votre organisation exige-t-elle qu'une personne handicapée soit accompagnée d'une personne de soutien lorsqu'elle se trouve dans vos lieux? *

(Si oui, veuillez répondre à une question supplémentaire)

[Lire le Règl. de l'Ont 191/11, par. 80.47 \(5\) : Animaux d'assistance et personnes de soutien](#)

Oui Non

[Apprenez-en davantage sur les exigences à respecter pour la question 3](#)

3.a. Votre organisation fait-elle tout ce qui suit avant d'exiger qu'une personne handicapée soit accompagnée d'une personne de soutien dans vos lieux? *

- Consulter la personne handicapée?
- Déterminer que la présence d'une personne de soutien est nécessaire pour protéger la santé ou la sécurité de la personne handicapée ou d'autres personnes qui se trouvent dans les lieux?
- Déterminer qu'il n'existe aucune autre façon de protéger la santé ou la sécurité de la personne handicapée ou d'autres personnes qui se trouvent dans les lieux?

[Lire le Règl. de l'Ont. 191/11, par. 80.47 \(5\) : Animaux d'assistance et personnes de soutien](#)

[Apprenez-en davantage sur les exigences à respecter pour la question 3.a](#)

Commentaires
au sujet de la
question 3.a

Catégorie d'organisme **Entreprise ou organisme sans but lucratif**

Répartition du nombre d'employés **20 à 49**

Dénomination sociale de l'organisme qui fait la déclaration **SPI Santé Sécurité Inc. SPI Health and Safety Inc.**

Numéro d'entreprise de l'organisme qui fait la déclaration (NE9) **106137482**

Il est obligatoire de fournir les renseignements lorsque les champs sont suivis d'un astérisque (*).

E. Résumé du rapport de conformité sur l'accessibilité

Vos réponses indiquent que votre organisme ne respecte pas l'ensemble des obligations des lois ontariennes en matière d'accessibilité. Vous avez indiqué une situation de non-conformité aux questions suivantes :

1.a La formation comprend-elle tout ce qui suit :

- un examen des objets de la LAPHO?
- un examen des objets des normes pour les services à la clientèle?
- façon d'interagir et de communiquer avec les personnes ayant divers types de handicaps?
- façon d'interagir avec les personnes handicapées qui utilisent un appareil ou accessoire fonctionnel ou qui ont besoin d'un chien-guide ou autre animal d'assistance ou d'une personne de soutien?
- façon de se servir des appareils ou dispositifs qui se trouvent dans les lieux du fournisseur ou que ce dernier fournit autrement et qui pourraient faciliter la fourniture de biens, de services ou d'installations à une personne handicapée?
- ce qu'il faut faire si une personne ayant un type particulier de handicap a de la difficulté à avoir accès aux biens, aux services ou aux installations du fournisseur?

Votre organisme doit se conformer à l'ensemble des exigences de la LAPHO. Un membre du personnel du ministère responsable de la conformité communiquera avec votre organisme relativement à son état de non-conformité pour vous aider à identifier les mesures requises pour que votre organisme soit conforme.